



**SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU COMITÉ SYNDICAL**

**Session du 3 OCTOBRE 2022**

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE **12 OCT. 2022**



**Le comité syndical** dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 13 septembre 2022,

En présence de 11 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

9 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nathalie LEBAS, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Anne FUMERY, Mme Martine BORGEO

1 membre suppléant son titulaire :

M. Luc CHAPOTON	suppléant de	M. Jean DESESSART
-----------------	--------------	-------------------

1 membre titulaire ayant donné pouvoir :

Mme Manoëlle MARTIN	ayant donné pouvoir à	Mme Chanez HERBANNE
---------------------	-----------------------	---------------------

En présence également :

M. Mehdi RAHOUI	suppléant de	Mme Caroline CAYEUX
Mme Claire MARAIS-BEUIL	suppléante de	M. Philippe EYMERY

Étaient excusés :

M. Martial DUFLOT, M. Christian DEMAY, M. Frédéric GAMBLIN, M. Dominique DEVILLERS, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

Délibérant conformément aux articles L. 3312-5 du code général des collectivités territoriales,

A délibéré sur le **rapport CS SMABT 2022 10/03-01** relatif à l'approbation de la convention entre le SMABT et l'Institut UniLasalle relative à la valorisation bioénergétique,

**CONSIDERANT** que le SMABT a placé la protection de l'environnement et des riverains au cœur de son action ;

**CONSIDERANT** que le SMABT doit se tourner vers la construction d'un nouveau mix énergétique en soutenant les énergies renouvelables et en produisant de la bioénergie à partir de la biomasse de l'emprise aéroportuaire ;

**CONSIDERANT** qu'il est proposé d'établir une convention de partenariat avec le département AgroEco d'UniLasalle (Gestions des Ressources dans les agroécosystèmes) pour mener une étude scientifique sur la synergie entre valorisation bioénergétique et conservation de la biodiversité ;

**CONSIDERANT** que cette étude a pour objectif d'accompagner l'aéroport dans la gestion de ses surfaces enherbées (zone prairiale de 200 hectares) pour mettre en évidence les scénarios soutenables ;

**CONSIDERANT** que cette étude sera réalisée par un groupe de six étudiants de 4<sup>ème</sup> année avec la remise d'un rapport sur le travail effectué à l'issue de l'année académique (d'octobre à juin) ;

**CONSIDERANT** que le coût total du projet s'élève à 9 300 HT ;

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré,

**ADOpte à l'UNANIMITE** les conclusions suivantes :

---

**AUTORISE** la Présidente à signer la convention jointe en annexe.

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 12 OCT. 2022



A handwritten signature in black ink that reads "Cayeux".

**Caroline CAYEUX**  
Présidente du Syndicat mixte  
de l'aéroport de Beauvais-Tillé



DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 12 OCT. 2022



## CONVENTION D'ETUDE

REALISEE PAR DES ETUDIANTS UNILASALLE

4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> Années Spécialités Agriculture, Alimentation et Santé, Géologie

### " Projet de Parcours Métiers "

La présente proposition de collaboration est définie entre :

**L'INSTITUT POLYTECHNIQUE UNILASALLE,**

Situé 19 rue Pierre Wagnet - BP 30313 - 60026 BEAUVAIS, représenté par M. Philippe CHOQUET, Directeur Général, ci-après désigné « UNILASALLE »,  
N° SIRET : 780 507 190 000 12

D'une part,

Et

**Le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé (SMABT)** dont le siège social est situé **1 rue du Pont de Paris 60000 BEAUVAIS** agissant pour son compte, représenté par **Mme Caroline CAYEUX (présidente)**, ci-après désignée le COMMANDITAIRE et par **M. Philippe TRUBERT (Directeur)** ci-après désignée le CHEF DE PROJET COMMANDITAIRE  
N° SIRET : 20008012500012

D'autre part,

### Article 1.- OBJET DE LA CONVENTION

L'objet de la convention consiste en la réalisation d'une étude portant sur :

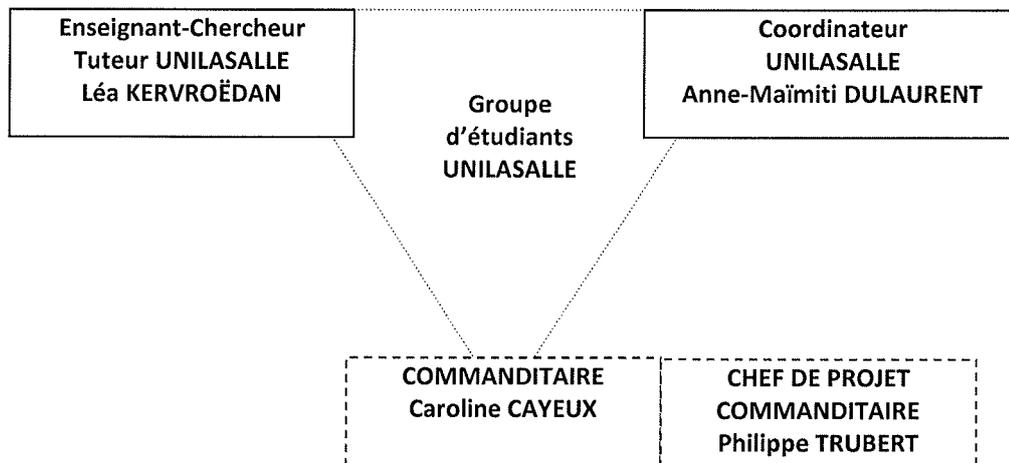
**Vers une synergie entre la valorisation bioénergétique et la conservation de la biodiversité  
d'une prairie aéroportuaire pour la transition des aéroports**

### Article 2.- EXECUTION DE LA CONVENTION

#### 2.1.- Acteurs

L'exécution de la présente convention est confiée à un groupe d'étudiants dans le cadre de leur formation, encadré par un ou deux référents d'UNILASALLE (un coordinateur et un Enseignant-Chercheur Tuteur) et un chef de projet COMMANDITAIRE :

Schéma de fonctionnement



**Constitution du groupe d'étudiants :**

- Diane Chrétien (étudiante référente)
- Aurélien Desachy
- Célia Roussel
- Louis Baes
- Baptiste Coignard
- Hortense Rigamonti

**2.2.- Rôles et engagements respectifs**

Le groupe d'étudiants est chargé de mener à bien l'étude et s'engage à :

- Mettre en œuvre tous les moyens pour répondre à la demande formulée par le COMMANDITAIRE
- Remettre à l'issue de l'étude un rapport écrit au COMMANDITAIRE comprenant les livrables et autres données collectées, et à le présenter oralement à UNILASALLE à une date convenue d'avance.

Le COMMANDITAIRE s'engage à :

- Mettre à disposition du groupe d'étudiants les données en sa possession ;
- Dégager du temps libre pour échanger avec le groupe d'étudiants ;
- Appuyer le groupe d'étudiants dans ses prises de contact avec les acteurs du bassin ;
- Organiser une restitution finale orale en commission locale de l'eau et/ou conseil syndical et/ou autre cadre d'interventions sur le bassin, selon les possibilités, à une date convenue d'avance.

Au sein de ce groupe, un référent est nommé, en particulier pour tous les actes de communication avec le COMMANDITAIRE. Il s'engage à informer systématiquement les membres du groupe et le(s) enseignant(s)-chercheur(s) des échanges avec le COMMANDITAIRE.

Ce groupe sera piloté par L'ENSEIGNANT-CERCHEUR TUTEUR, qui sera chargé de :

- Valider la méthodologie mise en œuvre par le groupe d'étudiants par rapport à la problématique formulée par le COMMANDITAIRE
- Vérifier la faisabilité du rétro-planning
- Répondre aux questions du groupe d'étudiants.

Pour ce faire, l'Enseignant-Chercheur dispose par défaut de l'équivalent d'une journée de travail.

Crédit Agricole  
Code banque : 18706  
Code guichet : 00000  
N° compte : 03739000160  
Clé RIB : 54

## **Article 5.- PROPRIETE ET PUBLICATIONS**

*En cas de non-paiement d'une prestation :*

Les résultats obtenus sont la propriété d'UNILASALLE qui en dispose librement pour éventuelle publication.

*En cas de paiement d'une prestation :*

Les résultats obtenus sont la propriété du COMMANDITAIRE, avec mention du nom d'UNILASALLE. Les publications ou communications porteront le nom de leurs auteurs à hauteur de leur contribution.

## **Article 6.- CONFIDENTIALITE**

Les parties s'engagent de façon réciproque à garder strictement secrètes toutes informations étant expressément déclarées par l'une des parties comme étant confidentielles.

Pour information, il convient d'entendre toutes informations techniques, scientifiques, industrielles ou commerciales non accessibles au public, sous quelque forme que ce soit.

Chaque étudiant membre du groupe s'engage à travailler dans le respect du règlement pédagogique en vigueur à UNILASALLE.

*Dans le cas d'une prestation dûment rémunérée :*

Les résultats de la prestation sont confidentiels pour une durée de 0 an.

## **Article 7.- ASSURANCE ET RESPONSABILITE**

Les étudiants, pendant la durée de la présente convention sont considérés comme étudiants d'UNILASALLE et seront donc suivis pédagogiquement par l'Etablissement.

Les étudiant(e)s bénéficient du régime de la Sécurité Sociale Etudiante ou éventuellement du régime de la Sécurité Sociale de sa famille et de tous les avantages qui y sont rattachés.

Accident du travail :

En cas d'accident du travail survenu aux étudiants à l'intérieur de l'Entreprise ou au cours du trajet aller-retour, des étudiants, entre UNILASALLE et le(s) lieu(x) visité(s) dans le cadre du projet, le Responsable de l'Entreprise s'engage à prévenir immédiatement l'Assistante aux Etudes de UNILASALLE de l'accident survenu. La déclaration sera faite auprès de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de l'Oise ou de la CPAM dans les 48 heures, par UNILASALLE.

Pour ce qui est de l'usage des matériels mis à la disposition des étudiants, le Responsable de l'Entreprise doit s'assurer que l'étudiant est apte à les utiliser et que ce matériel est conforme à la réglementation en vigueur.

Il sera mis gratuitement à la disposition des étudiants pour les travaux le requérant, les équipements de protection individuelle prévus par les textes (chaussures, bottes de sécurité, casques, visière, protecteurs d'oreilles, etc.).

En cas de bris ou de détérioration venant de l'emploi de tous matériels, l'étudiant(e) ne peut en être tenu pour personnellement responsable. Le Responsable de l'Entreprise contractera une assurance garantissant sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée.

## **Article 8.- RESILIATION**

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Le Chef de projet identifié au sein de l'entreprise COMMANDITAIRE sera chargé de :

- Définir précisément le cahier des charges en amont annexé à la présente convention
- Répondre aux questions du groupe d'étudiants sur l'étude ou les renvoyer sur une personne compétente
- Vérifier l'adéquation des états d'avancement avec les objectifs fixés
- Assister à la restitution orale des résultats et évaluer le travail des étudiants à l'issue du projet.
- 

Le coordinateur se chargera de :

- Vérifier périodiquement le respect du planning prévisionnel du groupe
- Veiller au respect des engagements pris par les différents acteurs au travers de la présente convention
- Assurer le rôle de médiateur en cas de besoin.

### **Article 3.- DUREE**

La présente convention est conclue à compter du 3 octobre 2022 jusqu'au 30 juin 2022 inclus.

Au cours de cette période, 114 heures seront spécifiquement libérées aux étudiants. Naturellement, les étudiants peuvent être amenés à y travailler en dehors des créneaux dédiés en fonction des nécessités de l'étude.

### **Article 4.- CONTREPARTIE FINANCIERE**

#### **4.1.- Frais de dossier forfaitaires**

Afin de couvrir les frais relatifs à l'établissement de la convention et au suivi des obligations qui en découlent, il sera demandé au COMMANDITAIRE le versement d'une participation de 100 euros HT/ étudiant travaillant sur le projet (plafond à 500€ HT). La facturation interviendra en une seule fois à la signature de la convention. La remise du rapport final est conditionnée par le paiement de cette participation.

#### **4.2.- Frais réels (consommables, analyses et déplacements)**

En contrepartie des engagements de moyens pris par UNILASALLE, le COMMANDITAIRE s'engage à rembourser tous les frais engagés pour les besoins de l'étude correspondant au budget prévisionnel qui lui sera transmis pour approbation au démarrage (Annexe). La nature exacte de ces frais remboursables sont détaillées en annexe.

Il est bien entendu qu'aucun frais ne sera engagé sans l'accord préalable du COMMANDITAIRE.

Le remboursement des frais engagés se fera une fois par semestre.

#### **4.3.- Prestation de l'Enseignant-Chercheur**

Au-delà du temps d'encadrement prévu par défaut et non facturé, le COMMANDITAIRE peut s'il le souhaite demander une implication plus importante d'un (ou plusieurs) enseignant(s)-chercheur(s) du domaine concerné par l'étude au sein de l'équipe pédagogique de UNILASALLE.

Cette demande peut par exemple correspondre à un sujet revêtant un intérêt stratégique particulier pour le COMMANDITAIRE et qui nécessite donc une validation plus approfondie des différentes étapes ou encore au cas d'un groupe d'étudiants de taille importante nécessitant davantage d'encadrement.

Cette implication supplémentaire sera évaluée en fonction du besoin du COMMANDITAIRE. Les modalités seront convenues avec l'Enseignant-Chercheur concerné. Celle-ci fera l'objet d'une facturation forfaitaire de 500 € HT par demi-journée.

Dans ce cas, le nombre de demi-journées sera précisé dans le budget prévisionnel qui sera validé par le COMMANDITAIRE, ou en cours d'étude par un avenant spécifique à la convention.

#### **4.4.- Conditions de paiement**

A réception de votre commande ou à la signature de la convention nous procédons à son traitement et émettons une facture. Nos conditions normales de paiement sont les suivantes : Règlement intégral de la facture dans les 30 jours à compter de la date de la facture.

Les règlements sont à faire à l'ordre de l'Institut Polytechnique UniLaSalle et à adresser au service financier. Si les règlements se font par virement, ils doivent être réalisés sur le compte suivant :

Cette convention pourra être résiliée :

- Soit par accord mutuel des deux parties,
- Soit à la demande de l'une des parties sous réserve de notification écrite à l'autre partie dans un délai de 7 jours.

---

Fait à Beauvais en 2 exemplaires, le 03/10/2022

*(chaque partie notera la mention "lu et approuvé" avant d'apposer sa signature)*

<b>Date et signature du COMMANDITAIRE Caroline CAYEUX Présidente du SMABT</b>	<b>Date et signature de L'ENSEIGNANT-CHERCHEUR TUTEUR et/ou du COORDINATEUR</b>
<b>Date et signature de l'ETUDIANT REFERENT</b>	<b>Date et signature du DIRECTEUR GENERAL UNILASALLE Philippe CHOQUET (cachet)</b>

LE 12 OCT. 2022



ANNEXES

Annexe A : frais prévisionnels engagés pour les besoins de l'étude

SE 180 Version 6.0



DEVIS DE PRESTATION OU D'ETUDE SCIENTIFIQUE

Réf. Devis

--	--	--	--	--

Institut Polytechnique UniLaSalle  
Rue Pierre Waguet  
BP 30313  
60026 BEAUVAIS Cedex  
Tél : +33 (0)3.44.06.25.25  
Fax : +33 (0)3.44.06.25.26  
N° Intercommunautaire : FR73780507190

Nom et adresse du demandeur :	
Philippe Trubert Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé (SMABT) 1 rue du Pont de Paris 60000 Beauvais	
30/06/2022	Nbre Page(s) : 1

Bref descriptif de la demande (annexe détaillée jointe) :  
*Projet de gestion d'une zone prairiale aéroportuaire avec objectifs de valorisation bioénergétique et de conservation de la biodiversité*

Nom du Responsable du projet : Léa KERVROËDAN  
Date d'intervention prévisionnelle : Septembre 2022 à Juin 2023

Désignation	P.U. (€) H.T.	Quantité	Prix Total (€) H.T.
Forfait de fonctionnement / étudiant <i>Plafonné à 500€ HT</i>	100	8	500,00 €
Frais d'analyse et achat de consommables	5300	1	5 300,00 €
Frais de déplacement	500	1	500,00 €
Relecture par Enseignant-Chercheur (jours)	1000	3	3 000,00 €

Frais annexes (port...)			
Rédacteur de l'offre :	Léa KERVROËDAN	Montant H.T.	9 300,00 €
		Remise %	
Validité de l'offre :	1 mois	Montant total H.T.	9 300,00 €
Conditions de paiement : à réception de facture		TVA (20%)	1 860,00 €
L'Institut Polytechnique UniLaSalle conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix et accessoires		Montant Total T.T.C.	11 160,00 €

Signature et cachet du service

Signature et cachet du demandeur  
*Faire précéder de la mention "bon pour accord"*